

## ANNONCES OFFICIELLES - FINISTÈRE

## Marchés publics - Procédure formalisée



## MARCHÉ DE SERVICES

**Nom et adresse de l'organisme acheteur :** Finistère Habitat, 6, boulevard du Finistère, CS 33024, 29334 Quimper cedex, tél. 02 98 95 37 25.  
**Courriel :** achats@finisterehabitat.fr Site internet : www.finisterehabitat.fr  
**Profil acheteur :** www.bretagne-marchespublics.com  
**Objet du marché :** prestations d'impression et de routage pour Finistère Habitat.  
**Type de procédure :** appel d'offres ouvert.  
**La date limite de réception des offres est reportée au :** 17 avril 2026 à 12 h 00.  
**Avis d'appel intégral :** JOUE annonce n° 236437-2026 du 8 avril 2026.  
**Date d'envoi :** 8 avril 2026.

## Enquêtes publiques



## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Projet de construction de deux serres multi-chapelles à Plouénan par l'EARL du Panier Gourmand/EARL de la Rocade du 28 avril 2026 au 1<sup>er</sup> juin 2026**

Par arrêté en date du 2 avril 2026, le maire de la commune de Plouénan a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de construction de deux serres multi-chapelles sur Plouénan, au lieu dit Kerivoas, par l'EARL Panier Gourmand/EARL de la Rocade.

L'enquête sera ouverte le 28 avril 2026 à 9 h 00 et close le 1<sup>er</sup> juin 2026 à 17 h 00, sur la commune de Plouénan, soit pendant 35 jours calendaires.

Cet avis et le dossier d'enquête publique seront mis en ligne sur le site internet de la commune (www.plouenan.bzh) pendant toute la durée de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra également prendre connaissance du dossier sur support papier à la mairie de Plouénan, les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00. Un accès gratuit au dossier sera également garanti sur un poste informatique à la mairie de Plouénan, aux mêmes jours et heures.

Des informations relatives au projet de construction des serres multi-chapelles sur Plouénan peuvent être demandées auprès de l'EARL Panier Gourmand/EARL de la Rocade au 06 63 56 63 04.

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, accessible à la mairie de Plouénan aux horaires d'ouverture de la mairie, ou les adresser par écrit au nom du commissaire enquêteur, à l'adresse postale suivante : mairie de Plouénan, 7, place Louis-Sévère, 29420 Plouénan, ou par courriel expédié à l'adresse enqueteepubliqueplouenan@gmail.com en précisant l'objet.

Mme Nicole Devauchelle, désignée en qualité de commissaire enquêteur, tiendra des permanences en mairie de Plouénan, 7, place Louis-Sévère, 29420 Plouénan, aux dates et heures suivantes : mardi 28 avril 2026, de 9 h 00 à 12 h 00 ; mercredi 13 mai 2026, de 14 h 00 à 17 h 00 ; lundi 1<sup>er</sup> juin 2026, de 14 h 00 à 17 h 00. Durant ces permanences, elle recevra le public ainsi que les observations écrites et orales du public.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations et propositions écrites ou orales du public reçues par la commissaire enquêteur, seront consultables à la mairie de Plouénan. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la commune de Plouénan.

Seules les observations et propositions exprimées entre le 28 avril 2026 à 9 h 00 et le 1<sup>er</sup> juin 2026 à 17 h 00 sont recevables.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteur, incluant le procès-verbal de synthèse et, le cas échéant, le mémoire en réponse du demandeur, seront mis à disposition du public pendant un an à l'issue de l'enquête publique. Ces documents seront également consultables sur le site internet de la mairie de Plouénan pendant un an.

Le maire de Plouénan est l'autorité compétente pour autoriser la construction de deux serres multi-chapelles sur Plouénan par l'EARL Panier Gourmand/EARL de la Rocade.

L'arrêté municipal du 2 avril 2026 portant ouverture de l'enquête est affiché à la porte de la mairie et sur le panneau d'affichage intérieur de la mairie.

PRÉFECTURE DU FINISTÈRE - COMMUNE DE PONT-L'ABBÉ

## ENQUÊTE PUBLIQUE

**Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de création de la zone d'activité économique Le Sequer/Kerargont, à Pont-l'Abbé et enquête parcellaire conjointe pour l'acquisition des parcelles nécessaires à la réalisation du projet**

Par arrêté préfectoral du 23 mars 2026, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et une enquête parcellaire sont organisées conjointement pour une durée de 20 jours consécutifs, du lundi 20 avril 2026, à 10 h 00, au samedi 9 mai 2026, à 12 h 00, concernant le projet de création de la zone d'activité économique (ZAE) le Sequer/Kerargont, à Pont-l'Abbé. Ce projet consiste à créer une ZAE à Pont-l'Abbé afin de répondre à la croissance économique et au besoin en offres foncières ainsi qu'à la croissance démographique. L'aménagement de cette zone permettra d'accueillir les entreprises et d'implanter un crématorium. La réalisation du projet nécessite l'acquisition de la parcelle AS 306 par la Communauté de communes du Pays bigouden Sud. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure d'enquête publique et parcellaire est la déclaration d'utilité publique du projet et la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet, par arrêté du préfet du Finistère, au profit de la Communauté de communes du Pays bigouden Sud.

M. Guy Faoucher, ingénieur de l'industrie et des mines à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Rennes. Il se tiendra à la disposition du public lors de permanences au service de l'urbanisme de la mairie de Pont-l'Abbé, Passage de la Levée (29120), siège de l'enquête, aux jours et heures ci-après : lundi 20 avril 2026, de 10 h 00 à 12 h 00 ; mercredi 29 avril 2026, de 16 h 00 à 18 h 00 ; samedi 9 mai 2026, de 10 h 00 à 12 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- En version papier au service urbanisme de la mairie de Pont-l'Abbé, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- En version numérique sur le site Internet des services de l'État dans le Finistère à l'adresse suivante :

https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques

- Sur un poste informatique à la préfecture du Finistère, DCPAT, bureau des installations classées et des enquêtes publiques, 42, boulevard Duplex, à Quimper, accessible aux jours et heures habituels d'ouverture du public.

Le public peut consigner ses observations et propositions relatives à l'enquête publique pendant sa durée, sur le registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, au service urbanisme de la mairie de Pont-l'Abbé, soit à l'attention du commissaire enquêteur par :

- Courriel à l'adresse pref-consultation@finistere.gouv.fr

- Par courrier à la mairie de Pont-l'Abbé, service urbanisme, Passage de la Levée (29120).

Le dossier d'enquête parcellaire, composé des pièces prévues à l'article R.131-3 du CEUP, est déposé pendant toute la durée de l'enquête au service urbanisme de la mairie de Pont-l'Abbé.

Les observations sur les limites des biens à exproprier sont consignées par les intéressés sur le registre d'enquête parcellaire à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le maire ou adressées par correspondance au maire ou au commissaire enquêteur par :

- Courriel à l'adresse pref-consultation@finistere.gouv.fr

- Par courrier à la mairie de Pont-l'Abbé, service urbanisme, Passage de la Levée (29120)

Les observations parvenues avant 10 h 00 le jour de l'ouverture de l'enquête publique ou après 12 h 00 le jour de sa clôture ne peuvent être prises en considération.

À l'expiration du délai d'enquête et dans un délai d'un mois le commissaire enquêteur transmet au préfet les dossiers et registres d'enquête publique et parcellaire accompagnés :

- D'un rapport énonçant ses conclusions motivées sur l'utilité publique de l'opération en précisant si elles sont favorables ou non.

- De son avis sur l'emprise des ouvrages projetés et du procès-verbal de l'opération, après avoir entendu toute personne susceptible de l'éclairer.

## Vie des sociétés - Autres

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

## AUTO CASSE LE GOFF

SARL société en liquidation au capital social de 1 000 €  
 Siège social : Kermanac'h, 29270 SAINT-HERNIN  
 RCS BREST 831 151 634

Aux termes de l'AGO en date du 16/03/2026, les associés ont approuvé les comptes de liquidation au 31/12/2025, donnés quitus au liquidateur, M. Jérôme Le Goff, demeurant Koad Goarnev, 29270 Saint-Hernin, et prononcé la clôture de liquidation de la société à compter du 31/12/2025.

La société sera radiée du RCS de Brest.

Le liquidateur

**KENO** Résultats du tirage du jeudi 9 avril 2026

**Multiplicateur X5**

3 4 7 9 12 14 17 26  
 30 32 33 44 45 46 49 56

**NUMÉRO** 6 592 017

Résultats et informations : Application FDJ 3256 Service 030 4 min prix appel fdj.fr

Les gains sont payables jusqu'à 60 jours suivant le dernier tirage auquel votre reçu participe. Voir règlement. Les résultats ci-dessus sont communiqués à titre indicatif. Seuls font foi les résultats constatés par un commissaire de justice et publiés sur www.fdj.fr.

**EURO DREAMS** Résultats du tirage du jeudi 9 avril 2026

3 7 8 19 24 29 5

Combinaisons	Grilles simples EuroDreams gagnantes		Gains par grille simple EuroDreams gagnante
	Tous pays	En France (1)	
6+ <b>WILDREAM</b>	1	0	30 000 € par mois pendant 30 ans
6	0	0	/
5	162	51	291,80 €
4	6 246	1 990	21,20 €
3	81 233	23 577	3,40 €
2	429 109	119 151	2,50 €

(1) République française et Principauté de Monaco. Voir règlement du jeu EuroDreams sur fdj.fr, rubrique « Règlements ».

Résultats et informations : Application FDJ 3256 Service 030 4 min prix appel fdj.fr

Les résultats ci-dessus sont communiqués à titre indicatif. Seuls font foi les résultats constatés par un commissaire de justice et publiés sur fdj.fr. Les gains sont payables jusqu'à 60 jours suivant le dernier tirage auquel votre reçu participe. Voir règlement.

Foot Amateur Bretagne

**DIRECTS INFOS EQUIPES TYPES**

A retrouver en exclusivité sur [footamateurlotelegramme.fr](http://footamateurlotelegramme.fr)

Le Télégramme [lotelegramme.fr](http://lotelegramme.fr)

Le Télégramme ajoute à la publication des avis de décès et remerciements dans ses colonnes, sur la base du tarif, une diffusion complémentaire sur son site internet afin de toucher un plus large public, tant en France qu'à l'étranger. La demande d'insertion dans le journal emporte autorisation expresse de l'annonceur pour cette diffusion soit directement par Le Télégramme, soit par l'une de ses filiales ou l'un de ses partenaires.

## Le Télégramme

Le Télégramme, journal quotidien d'information.

**Société éditrice :** Le Télégramme, SAS au capital de 7.573.303 euros.

"La reproduction ou l'utilisation, sous quelque forme que ce soit, de nos articles ou informations, est interdite".

**Président, directeur de la publication :**

Edouard COUDURIER.  
**Directeur général :** Ronan LECLERCQ.  
**Directeur de l'information :** Hubert COUDURIER.

**Directeur général adjoint,**

**directeur des rédactions,**

**rédacteur en chef :** Samuel PETIT.

**Rédacteurs en chefs adjoints :** Anne BUREL,

Pascal BODERE, Vincent LASTENNET, Philippe

CRÉHANGE, Maxime LE HÉGARAT, Anne-Cécile

JUILLET.

**Secrétaires généraux de la rédaction :**

Gaëdic L'HARIDON, Gilles DANET.

**N° de commission paritaire :** Le Télégramme,

N° 0430 C 86340

N°-I.S.S.N. : 2491-6676.

**Siège social :** direction, rédaction, service des ventes, imprimerie, 7, voie d'accès au Port,

BP 67243, 29672 Morlaix Cedex,  
 tél. 02.98.62.11.33.  
 E-mail : [telegramme@lotelegramme.fr](mailto:telegramme@lotelegramme.fr)

**Publicité commerciale et petites annonces locales :**

Viamédia, 10 Quai Armand Considère, CS 92919, 29229 Brest Cedex 2, tél. 02.98.43.22.44, ainsi qu'au siège social et dans toutes les agences du Télégramme.

**Directrice générale :** Sandrine ZALTZMAN.

**Publicité extra-locale et annonces classées :** Régie 366, 75, boulevard Murat,

75016 Paris, tél. 01.80.48.93.33.

**Samedi, lundi :** cahier sport de 8 à 24 pages.

**Origine papier :**

papier provenant majoritairement d'Europe.

Taux de fibres recyclées minimum de 75%.

Journal certifié PEFC 70%.

Chaîne de contrôle :

FCBA-PEFC-COC-1901742.

**Origine des fibres :**

issues de forêts gérées durablement.

**Eutrophisation :** 1,26 mgr/ex.

**Tirage de ce jour :** 140 562

10-31-3462

ACPM

Donnez de la visibilité à vos opportunités de territoire



Cette rubrique valorise vos avis d'Appel à manifestation d'intérêt (AMI), Autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT), appels à projets...

Plus de renseignements au 02 98 33 74 44 ou [annonceslegales@viamedia-publicite.com](mailto:annonceslegales@viamedia-publicite.com)